

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 février 2019

DATE DE CONVOCATION : 19 février 2019
DATE D’AFFICHAGE : 19 février 2019

MEMBRES EN EXERCICE : 14
MEMBRES PRESENTS : 13
MEMBRES REPRESENTES : 0

L’an deux mil dix-neuf le vingt-sept février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, LOISELIER-CHOQUER, SELIGMANN, THIERRY, TOCQUEVILLE, UNVOAS-AUGUSTIN,
MM. BENGOUA, CARTIER, DELAVAUT, FREHAUT, PUYMALY, RAGOT.

Yolande SELIGMANN a été élue secrétaire de séance.

CRÉATION D’UNE RÉGIE DE RECETTES POUR SPECTACLE :

A l’occasion du concert donné par « LE POP ORCHESTRA » au Foyer André Maurois il est nécessaire de créer une régie, pour encaisser les recettes issues de la vente des places de spectacle dont le tarif est fixé à 5 €.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité :

D’instituer une régie de recettes auprès de la mairie de VAL DE LA HAYE. Cette régie fonctionne du 1^{er} au 31 mars 2019 et encaisse les recettes des places de spectacle vendues.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DE FONDANTS ROUTIERS :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture et le transport de fondants routiers en vrac et en sacs proposée entre la Métropole Rouen Normandie et un certain nombre de communes de la Métropole.

Il apparaît opportun sur le plan économique de coordonner les commandes de fournitures et les transports de fondants routiers en vrac et en sacs.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité :

- D’adopter ladite convention et d’autoriser M. le Maire à la signer.

ADHÉSION À LA SEINE EN PARTAGE :

M. le Maire donne lecture à l’assemblée communale d’un courrier émanant de l’association « La Seine en Partage », au sujet du renouvellement d’adhésion pour 2019 et indique que la cotisation s’élève à 79 Euros.

L’action « Berges Saines » a lieu le 1^{er} juin 2019. Monsieur le Maire indique à l’assemblée qu’il est difficile de participer à l’opération en cette période de l’année en raison de la végétation trop intense. Monsieur le Maire a contacté Madame DUGAT, Présidente de l’association, et est dans l’attente d’une réponse quant à la possibilité d’organiser l’opération sur une autre période.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité :

- De se prononcer sur l’adhésion à « La Seine en Partage » lors d’un prochain conseil municipal.

GARANTIE EMPRUNT FOYER STEPHANAIS :

Monsieur le Maire rappelle que la commune est garante pour le remboursement du prêt contracté par le Foyer Stéphanois. En contrepartie de la Remise Loyer Solidarité introduite par la loi finances 2018, les pouvoirs publics ont octroyé la possibilité pour les organismes HLM, d’allonger leurs lignes d’emprunts de 5 à 10 années au taux du livret A +0,6.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité :

- De réitérer sa garantie initialement accordée au Foyer Stéphanois en tenant compte des caractéristiques financières modifiées qui s’appliquent à la ligne du prêt réaménagé.

CRÉATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À UN ACCOISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ :

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des massifs, la tonte des espaces verts, la taille des haies et divers travaux d'entretien et que ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'embaucher deux saisonniers pour une durée de 6 mois chacun pour couvrir la période d'avril à novembre et ainsi répondre à l'accroissement saisonnier d'activité. Le premier saisonnier fera l'objet d'un contrat du 1^{er} avril au 30 septembre 2019 inclus et le second du 6 mai au 5 novembre 2019 inclus.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts et les divers travaux d'entretien sur les bâtiments communaux dans l'attente de la procédure de recrutement d'un agent permanent au service technique,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'agent polyvalent des services techniques suite à l'accroissement temporaire d'activité pour une durée de 1 mois.

LABEL VILLE PRUDENTE :

Monsieur le Maire rappelle que l'an passé la commune avait présenté sa candidature au label « Ville Prudente » mais n'était pas éligible à ce label. Compte tenu des aménagements qui ont été faits au cours de l'année, Monsieur le Maire propose de soumettre à nouveau la candidature de la commune à ce label.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas soumettre la candidature de la commune de Val de la Haye au label « Ville Prudente ».

LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 1 QUAI NAPOLÉON :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que par délibération en date du 14 avril 2008, le loyer de la maison sise au n°1 du Quai Napoléon avait été fixé à 700 euros par mois charges non comprises à compter du 1^{er} mai 2008. Le loyer est révisé chaque année en fonction des indices de référence des loyers de l'INSEE. Compte tenu des révisions annuelles, le loyer s'élève aujourd'hui 752,26 €. En tenant compte des nouveaux indices parus, le loyer devrait augmenter et s'élever à 764,09 €. En raison de cette forte augmentation, Monsieur le Maire propose de soumettre à nouveau le loyer à l'assemblée communale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas réviser le loyer cette année selon les indices de référence des loyers de l'INSEE. Le montant du loyer reste fixé à 752,26 € pour l'année.

- De prendre contact avec un notaire pour estimer à nouveau le bien immobilier.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION : FESTIVAL SPRING :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition entre la Métropole Rouen Normandie et la ville de VAL DE LA HAYE. Cette convention intervient dans le cadre du festival SPRING dédié aux nouvelles écritures circassiennes organisé par la Métropole Rouen Normandie sur son territoire du 1^{er} mars au 5 avril 2019. Un spectacle dénommé « Pakman » par la compagnie Post uit Hessladen sera programmé dans la commune de VAL DE LA HAYE.

Le spectacle aura lieu le 12 mars 2019 à 18h30, 19h30 et 20h30.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter ladite convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

Garderie du mercredi après-midi et centre de loisirs :

Un point a été fait lors d'une réunion entre les maires de la Boucle de la Seine concernant la garderie extrascolaire du mercredi après-midi et le centre de loisirs pendant les vacances scolaires, dans le cadre du partenariat avec la commune de Sahurs.

Cette collaboration fonctionne bien. La garderie du mercredi concerne 21 enfants de Sahurs, 7 enfants de Saint-Pierre-de-Manneville et 5 enfants du Val-de-la-Haye (soit 15 %). Les données pour le centre de loisirs sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Année	Moyenne du nombre d'enfants	Taux d'occupation	Répartition pour la commune de Val-de-la-Haye
2016	28,5	58%	13,55%
2017	36	73,5%	12,1%
2018	38	77%	12%

Il s'agit donc d'une bonne solution dans la mesure où le nombre d'enfants participant pour la commune ne permettrait pas d'ouvrir un centre de loisirs dans notre commune. Pour mémoire, notre participation à la garderie du mercredi est de 1 500 € et la participation pour le centre de loisirs est de 1300 €. Les parents semblent satisfaits, il y a un très bon retour également sur la cuisine proposée. C'est un service qui concerne régulièrement 7 familles avec un ou plusieurs enfants. Il y a encore quelques places disponibles.

- Présence d'animaux dans les cirques :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune a reçu un courrier de la fondation 30 millions d'amis relatif aux conditions des animaux sauvages dans les cirques. Il est proposé aux élus de la commune d'émettre un vœu pour refuser la présence des animaux sauvages dans les cirques. Il est à noter que 67 % des français sont favorables à cette interdiction et qu'un certain nombre de maires ont pris la décision de s'y opposer. Ce vœu a pour but d'envoyer un message fort au gouvernement quant à la nécessité de légiférer sur ce problème et d'inciter les cirques à faire évoluer leurs spectacles sans utiliser d'animaux. Sept membres de l'assemblée refusent de participer au vœu et six membres s'abstiennent.

FILO'R :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Métropole Rouen Normandie qui fait suite aux demandes formulées par les élus lors des réunions de concertation filo'r. La réservation la veille reste la règle avec une précision de l'horaire de passage véhicule. Cependant, il y a maintenant la possibilité de se greffer sur un voyage déjà programmé sous condition également d'en avoir fait la demande. Il n'est pas envisagé de créer un point de rabattement à Duclair. Il existe un système de « filo'r regroupé pour le retour » le soir, c'est-à-dire, qu'à partir de 18h si on souhaite rentrer sur VAL DE LA HAYE sans s'être inscrit, on peut prendre le filo'r au MIN.

Revalorisation des valeurs locatives cadastrales en 2019 :

Sans même modifier le taux des impôts locaux, il y a une augmentation. En effet, depuis 2018 le calcul de revalorisation est fonction de l'évolution, calculée par l'INSEE, de l'indice des prix du mois de novembre de l'année n-2 au mois de novembre de l'année n-1. En 2019, il y aura donc une augmentation de 2,2 %. Il s'agit d'une augmentation de la valeur cadastrale et non de l'impôt.

- Alerte citoyens :

Il faut s'inscrire en suivant le lien via le site de la mairie ou venir directement en mairie. Une alerte a été lancée pour les travaux Cavée du Rossignol. Pour se désinscrire, la demande doit être faite en mairie.

Ecole Cavelier de la Salle :

Monsieur le Maire a trouvé un accord, avec Madame le Maire de Canteleu, qui a été validé par l'éducation nationale. Pour la rentrée scolaire 2019, l'école Hector Malot de Dieppedalle et l'école Cavelier de la Salle de Val de la Haye fonctionneront à l'identique. A la rentrée scolaire 2020-2021 pour des raisons propres à sa situation, à son état et à la nécessité d'avoir des locaux de bonne qualité, l'école de Dieppedalle fermera ses portes. Les parents des élèves scolarisés à l'école Hector Malot auront le choix de mettre leurs enfants soit à Bapeaume, soit à Val de la Haye dans le cadre d'une convention à établir. Ceci permet d'imaginer un meilleur avenir pour l'école de Val de la Haye. Les investissements qui ont été réalisés dans l'école ont permis d'avoir des locaux et aménagements de qualité.

Grand débat national :

Le grand débat national du canton a eu lieu le 21 février dernier à Maromme. Monsieur le Maire s'y est rendu avec quelques vaudésiens. Beaucoup de questions ont été posées. Aucune information n'a été donnée sur la manière dont les éléments seront compilés.

Le règlement de collecte :

Nous avons reçu le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés. Ce document fixe les règles générales de fonctionnement du service de collecte des déchets managers et assimilés applicables sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. Ce règlement récapitule les différents tris autorisés. La collecte a toujours lieu une fois par semaine. Pour le moment le ramassage des déchets végétaux est conservé. Par ailleurs, il est signalé que les dépôts sauvages sont de plus en plus nombreux et importants.

Comptage nocturne des cervidés au phare de la forêt domaniale de Roumare :

L'Office Nationale des Forêts organisera un comptage nocturne au phare, sur notre territoire communal entre autre, les 12, 14, 26 et 28 mars de 19h à 00h. Des opérations de recherche ou de poursuite du gibier pourront avoir lieu la nuit, à l'aide de phares à longue portée, obligatoirement installés à bord de véhicules identifiés par panneau « ONF – recensement de la faune ».

- Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :

M. le Maire donne lecture des derniers résultats d'analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine provenant de l'Agence Régionale de Santé. Le prélèvement a eu lieu le 16 janvier 2019 à 12h10. Il a été conclu comme suit : «Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés».

- Remerciements :

La Municipalité a reçu plusieurs courriers de remerciements :

- Marie MUNO remercie le Conseil pour la carte cadeau reçue dans le cadre de la récompense aux diplômés.

- M. et Mme BERTEAU ainsi que M. AGNAOU et Mme PERET souhaitent leurs meilleurs vœux à l'équipe Municipale et les remercient pour le colis.

Travaux avenue Pierre Michon :

Les travaux de réfection de l'enrobée avenue Pierre Michon débuteront le lundi 4 mars. Il s'agit des deux parties hautes du lotissement mais la montée directe ne sera pas prise en considération pour le moment.

- Mutuelle communale :

M. le Maire est toujours en cours de renseignements. A Sahurs, une mutuelle communale est proposée et concerne 15 foyers. A Saint-Pierre-de-Manneville, une réunion avait été organisée mais très peu de monde était intéressé. Il semblerait que ce type de mutuelle n'intéresse que très peu les personnes qui devraient être le plus concernées.

- Le Pop Orchestra :

Le concert aura lieu dimanche 3 mars 2019 à 16h au foyer André Maurois.

- Travaux cavée du Rossignol :

Les travaux relatifs au mur de soutènement ce sont très bien passés. Il faudrait envisager de la même manière de réhabiliter le muret rue Guy de Maupassant qui présente un risque d'écroulement. Il serait nécessaire de connaître le propriétaire du muret et de savoir à qui il revient de l'entretenir.

- Aire de jeux :

Une demande a été faite pour signaler par un panneau que la clôture qui entoure l'aire de jeux ne doit pas être escaladée.

La sortie de l'aire de jeux reste dangereuse malgré un nouvel élagage. D'autres solutions vont être étudiées en particulier un sas identique à ceux de la piste cyclable.

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal
(article L2121-26)*